

BVGer E-1482/2020 vom 14. April 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-04-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-1482_2020

FR: TAF E-1482/2020 du 14 avril 2020

IT: TAF E-1482/2020 del 14 aprile 2020

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 1'500 francs, sont mis à la charge des recourantes. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé aux recourantes, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique : La greffière : William Waeber Isabelle Fournier Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.